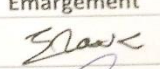
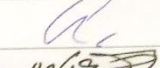
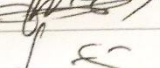
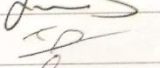
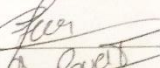
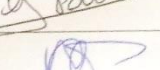
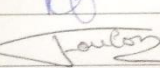
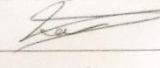
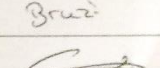
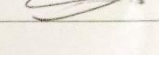


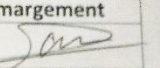
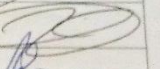
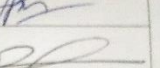
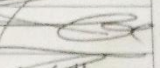

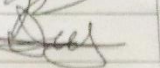
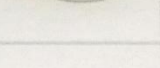
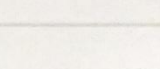
Plan Local d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne

Phase 1 : Diagnostic du territoire, Etat Initial de l'Environnement

Atelier sur la thématique de l'environnement du 8 juin 2018

Présents :

Nom	Fonction	e-mail	Emargement
Fabienne LE PAUX	DDT 45	fabienne.lemoux@lepaux.gouv.fr	
Samuel CHANVAT	DDT 45	samuel.chanvat@lepaux.gouv.fr	
Stephane Nigan	CD 45	stephane.nigan@lepaux.fr	
Jack Lemante	CD 45	jack.lemante@lepaux.fr	
AUXERRE Thierry	conseiller municipal Cléry-Betz		
Eloïse Lecc	maire		
Gauthier Poullet Gauthier - Poullet Ouanne	Agriculteur - conseiller en développement économique Mairie d'Orville	erl.gauthier-poullet@orange.fr. anne.gauthier-poullet@chambray.fr.	
Foulon Sandrine	Urbanisme Courtenay	urbanisme@courtenay45.com	
JOURDAS Antonin	Cen Centre-Val de Loire	antonin.jourdas@cen-centrevaldeloire.org	
BROZI Aude	chargée mission PLU CC 45	urbanisme.plu@cc45.fr	Brozi
Nave Joël	Rekrate		

Nom	Fonction	e-mail	Emargement
MOREAU	CD 45		
Gagnon M.	3CBO	hse@3cbo.fr	
Bouillard J.	maire		
BERNARD Sami	Adjointe gy vice PRÉSIDENT 3CBO		
TAZARIS			
LORRY Catherine	Adj. St Germain		
PETRINI	MAIRE		
DEWYLE Bruno	MAIRE		

Ordre du jour

1. Présentation de l'Etat initial de l'Environnement et réactions
 - a. Milieu physique
 - b. Patrimoine naturel
 - c. Air-Climat-Energie
 - d. Risques et nuisances
 - e. Eau et assainissement
2. Débat et proposition d'enjeux autour des cinq thématiques abordées

1. Présentation de l'Etat initial de l'Environnement et réactions

a. Milieux physiques

Points abordés : la géologie, topologie, les ressources en eau et leur qualité.

Une question porte sur la profondeur des deux nappes présentes sur le territoire. La réponse sera apportée au document final.

Une autre question porte sur les infrastructures agroécologiques, qui sont présentées comme des structures permettant de limiter la pollution des ressources en eaux. Le cabinet Biotope explique donc qu'il s'agit d'éléments du paysage, au sein de la matrice agricole tels que les haies ou les bosquets qui apportent plusieurs avantages tels que la protection des ressources en eaux, la protection des sols, ou encore un support pour la biodiversité.

Une personne dans l'assistance intervient afin de prévenir du projet de modification d'un des périmètres de protection de captage à l'ouest du territoire, le « Puit de l'Abime » sur la commune de Paucourt. Une étude doit, d'après l'intervenant, être réalisée, parcelle par parcelle, mais le périmètre étant très vaste cette étude semble actuellement irréalisable. Le périmètre serait donc diminué afin de faciliter l'étude des parcelles autour du captage.

Un dernier intervenant souhaite appuyer sur la notion de retenues collinaires, ouvrages permettant de freiner les inondations en récoltant l'eau de pluie en hiver et de diminuer la pression sur les ressources des nappes phréatiques. Une retenue existe entre Château-Renard et Saint-Firmin-des-Bois, d'une superficie d'environ 5 hectares.

b. Patrimoine naturel

Points abordés : les zonages, règlementaires (Natura2000, APPB) et d'inventaire (ZNIEFF) ou autres (Site du CEN). Les milieux naturels sur le territoire (les zones humides, les boisements, les milieux ouverts...), l'activité agricole et la Trame verte et bleue.

Un membre de l'assistance, représentant le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) centre-val-de Loire intervient afin de compléter les zonages présentés par les terrains acquis par le CEN :

- La marnière de saint Nicolas
- Les prairies de Château-Renard
- Un site sur Saint-Germain-des-Prés
- Un site sur Saint-Loup-de-Benoit

De nombreuses questions sont soulevées sur la thématique des zones humides :

- Une personne se demande si toutes les zones humides doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement ou s'il faut une surface minimale. Une réponse ne peut être clairement apportée, la prise en compte des zones humides dépend de plusieurs paramètres : emprise et nature du projet d'aménagement.
- Une seconde personne se demande comment le moustique pourra être régulé si toutes les zones humides sont conservées et protégées. Il s'agit là d'un dérèglement de l'écosystème, les amphibiens et les chauves-souris peuvent contribuer à la diminution des moustiques.

- Un membre de l'assistance demande des précisions sur les zones humides et notamment si les mares en font parties. Le cabinet Biotope répond que les zones humides, au sein de la réglementation font l'objet d'une définition précise et que les mares n'en font pas partie. Cette personne posait la question car il est important pour lui de protéger les mares et notamment celles en zone urbaine qui sont menacées de remblayage.
- Une personne a également souhaité intervenir afin de soulever un problème dont il a été témoin à plusieurs reprises, celui de l'entretien des fossés. Certains anciens fossés ne sont plus recensés au cadastre, les propriétaires n'ont donc pas de preuves de leur existence et risquent des amendes pour le fait de les entretenir. Cependant s'ils ne peuvent entretenir ces fossés leurs terrain ne sont plus drainés suffisamment et deviennent humides, les activités agricoles qui y sont réalisées depuis des générations sont alors menacées. Un membre de la DDT Loiret précise que ce problème est un problème réglementaire qui ne peut être réglé via le projet d'élaboration du PLU. Le CEN précise également que les fossés peuvent drainer les zones humides et contribuer à leur disparition.
- Pour finir, la question de la gestion des zones humides est soulevée. En effet une personne souhaite appuyer sur le fait que l'identification des zones humides n'est pas une fin en soi. Ces milieux naturels demandent une gestion si l'on souhaite qu'ils remplissent leurs fonctions de services écosystémiques de façon optimale sans créer de désagrément ou sans être voués à disparaître dans les prochaines années via la fermeture du milieu. Le cabinet Biotope confirme et appuie sur le fait que la conservation des milieux naturels va de pair avec leur gestion. Elle cite notamment le CEN, association spécialisée dans la conservation et la gestion des milieux naturels. Le représentant du CEN précise alors que la perte de prairies, notamment de prairies humides en bordure de cours d'eau est fortement liée à l'abandon de l'activité d'élevage.

Sur les milieux naturels boisés, les services de l'Etat précisent que leur politique est de préconiser le classement de tous les milieux boisés ZNIEFF et Natura2000 en EBC (Espace Boisé Classé). L'assistance s'inquiète alors de savoir quels recours ils ont pour déclasser des boisements EBC classés lors de la réalisation de l'ancien PLUi. Avec du recul le classement de certains boisements est remis en question. Le CEN par exemple s'étonne du classement de certaines peupleraies, boisements de faible intérêt écologique, cette protection bloque le CEN qui souhaiterait réhabiliter d'anciennes forêts alluviales ou récupérer des milieux prairiaux. Le cabinet Biotope précise que le classement EBC est contraignant et qu'il peut aller à l'encontre de la gestion des milieux naturels. Le Vice-président de la Communauté de Communes indique que cette question sera discutée au cours de l'élaboration du nouveau PLUi et que le classement ou déclasserement de boisement en EBC devra être validée par le conseil communautaire et par les services de l'Etat. Un membre des services de l'Etat termine par indiquer que malgré la politique de la DDT, elle-même trouve plus intéressant de classer ces milieux en zones N (milieux naturels) qu'en EBC.

Le sujet de la TVB soulève des questions sur la dispersion des espèces invasives qui sont favorisées dans leur déplacement par les connexions vertes et bleues autant que les espèces autochtones. Un point sera rajouté à ce sujet dans l'état initial de l'environnement.

Une question est également soulevée au sujet de l'ancienne voie de chemin de fer. Propriété de la SNCF, des tronçons de cette ancienne ligne de train pourrait être à vendre. Leur acquisition donnerait au territoire un espace intéressant pour créer un projet de mobilité douce par exemple.

c. Air-climat-énergie

Points abordés : la qualité de l'air, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique et le développement des énergies renouvelables

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, le cabinet Biotope souhaite avoir la confirmation qu'il y a bien deux unités de méthanisation sur le territoire. Cette information est confirmée et une personne précise que le développement de cette technologie est limitée par la ressource en matière énergétique, la création d'une troisième unité est donc peu envisageable.

Le système de pompe à chaleur se développe au niveau individuel mais il est difficile d'avoir des données à l'échelle du territoire. Une personne souhaite mentionner les risques de conflits de voisinage engendrés par l'acquisition de pompes à chaleur air/air qui sont responsables de nuisances sonores.

L'énergie éolienne n'est, d'après les personnes présentes à l'atelier, pas développée sur le territoire. Cette information est à vérifier car en contradiction avec les informations acquises lors de la réalisation de l'Etat initial de l'environnement.

d. Risques et nuisances

Points abordés : les risques naturels (débordement des cours d'eau, remonté de nappes et mouvements de terrain), les risques technologiques (ICPE, pollution...) et les nuisances sonores.

En ce qui concerne les risques inondations, une personne souhaite partager une information sur les anciennes inondations, celles-ci auraient été en parties liées aux ruissellements des eaux pluviales dans la forêt d'Orléans. Cette information n'est *a priori* vraie que pour la partie du territoire en dessous de la forêt de Montargis.

D'après la DDT, une mise à jour de l'atlas des zones inondables va être publiée, cependant il n'y aura pas de nouvelles cartes officielles.

L'assistance nous apprend que le PPRI du Loing a été abrogé.

En ce qui concerne la gestion du bassin versant, le syndicat de rivière, Syndicat mixte de la vallée du Loing (SIVLO) devra bientôt disparaître au profit du futur Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE). De plus, le territoire devrait bientôt bénéficier d'un SAGE.

En ce qui concerne les risques de mouvement de terrain, l'assistance précise qu'il n'y a pas de carrière à proprement parler sur le territoire, seulement des entreprises d'extraction de marne.

e. Eau et assainissement

Points abordés : zones de captage et périmètre de protection, station d'épuration et assainissement non collectif.

La qualité de l'eau potable qui serait mauvaise à Triguères constitue un frein pour le développement de cette commune. Ailleurs l'eau potable est de bonne qualité.

La DDT insiste sur la nécessité d'élaboration d'un schéma directeur d'eau pluvial sur le territoire et sur l'obligation d'arrêter un schéma de distribution de l'eau potable (article L. 2224-7-1 du CGCT).

Un membre de l'assistance indique que les collectivités n'ont aucun rapport de suivi sur les rejets des assainissements collectifs. Ils n'ont pas de regard sur la qualité des eaux ou la potentielle pollution engendrée par ces rejets. Une personne indique que certaines collectivités se sont dotées de petites stations d'épuration afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées par leur territoire.

2. Débat et proposition d'enjeux autour des cinq thématiques abordées

Patrimoine naturel, culturel et paysager :

- **Préserver les Vallées :** la question est de savoir comment identifier le patrimoine paysager que l'on pourrait protéger. Le patrimoine naturel mais également architectural.
M. le Vice-président de la Communauté de Communes précise que les vallées, via la future gestion de lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau, seront amenées à être inondées et de ce fait, protégées de l'urbanisation.
- **Préserver les mares du territoire :** demande tout d'abord de les identifier, le représentant du CEN indique que l'association Loiret Nature Environnement a réalisé un inventaire des mares sur tout le territoire du Loiret et que la 3CBO a été identifiée comme étant un territoire très riche, avec notamment la présence de population d'amphibien.
- **Préservation des vieux puits :** La question de la ressource se pose, notamment de la propriété de cette ressource et de son utilisation (Qui peut puiser ?). Un certain nombre de puits sont déclarés dans la banque de données du BSS. Les vieux puits peuvent être préservé en tant que patrimoine culturel mais il ne faut pas

entrer en contradiction avec la réglementation qui dans certains cas demande leur comblement afin d'éviter des risques de pollution des eaux (sur un site d'élevage par exemple).

- **Problèmes étangs artificiels** : étangs en rivière en zones inondables, étangs en zones humides ou semi-humides. Ils ne sont jamais vidés, cette mauvaise gestion dans le but de permettre une activité de pêche de loisir, empêche les étangs de jouer leur rôle de tampon.

Ressources en eaux :

- **Protection des ressources en eaux potables** : cette protection demande une meilleure connaissance de la gestion patrimoniale. La mise en place du périmètre de protection de captage de la source de Baugy serait en cours de procédure de régularisation. Une personne souhaite mettre en avant les initiatives individuelles de récupération des eaux de pluie.

Risques et nuisances :

- **Risque effondrement** : cette thématique ne soulève pas spécialement d'enjeux mais permet à une personne de confier ces inquiétudes sur le mauvais état d'un bâtiment historique sur Château-Renard qui serait en train de s'écrouler. Cette inquiétude met en avant l'importance de préserver le patrimoine historique pour des raisons culturelles mais également pour des raisons de sécurité.

Air-Climat-Energie

- **Eolien** : difficile sur le territoire
- **Promotion des pompes à chaleur**
- **Mobilité douce** : compliqué car l'activité économique n'est pas concentrée sur le territoire (Montargis, Paris,). Toutefois une expérimentation dans le gâtinais, sur l'axe Douchy, Montcorbon, Montargis consistant à organiser un réseau d'auto-stop fonctionne bien. Les mobilités douces si elles sont difficiles à envisager pour les déplacements vers les lieux de travail peuvent être améliorées pour les déplacements intra-territoire (loisirs, commerces etc.).
- **Géothermie** : à affiner localement, les données récoltées lors de la réalisation de l'état initial de l'environnement sont à très large échelle. Il n'existe pour l'instant pas de système collectif en géothermie sur le territoire.
- **Réseau de chaleur** : un système chaufferie bois sur Château-Renard (subventionné à 70-75%), une chaufferie bois à Montcorbon (retours sur investissement long).
- **Méthanisation** : injecte gaz dans le réseau, proposition d'alimenter les réseaux de transport collectif (agglomération, bennes à ordures ménagères etc.). Problème d'alimentation, comme expliqué lors de la présentation de l'EIE, le nombre d'unités de méthanisation est limité à la ressource en matière énergétique.

Le cabinet Biotope précise que la thématique des déchets n'a pas été abordée lors de cet atelier mais qu'elle sera traitée au sein du document final d'état initial de l'environnement.

Rédacteur : V. LE GUERN	Vérificateur : J.MINIOT
-------------------------	-------------------------